



Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

**Lotissement : rue de l'Autan Les Terrasses de la Croisille- COMMUNE DE
PUYGOUZON**

PREAMBULE

Un lotissement dénommé « Les Terrasses de la Croisille », a fait l'office d'un permis d'aménager qui a été accordé le 16 septembre 1999 à M. JEAN-ELIE Roger gestionnaire de la SARL SOFATEC. Une association syndicale de propriétaires a été constituée représentée par son président Monsieur PROUDHOM Bernard.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée rue de l'Autan, un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé de l'association syndical des propriétaires. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

L'association syndicale de propriétaires représentée par Monsieur Bernard PROUDHOM,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée pour son service assainissement par Monsieur Pierre DOAT, vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement.

B – OUVRAGES CONCERNES

L'association syndicale des propriétaires invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 375 ml de canalisation PVC diamètre 200 mm et 160 mm, 12 regards de visite et 10 branchements individuels

- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 370 ml de canalisation de divers diamètres (500, 400, 300, 200 et 160 mm), 13 de regard de visite, 5 grilles avaloirs et 10 branchements individuels.

- Seuls les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés sous la voirie principale (parcelles ZN 393 et 703) sont concernés par cette demande de rétrocession.

Documents fournis : plan de récolement EU/EP (dwg), passage caméra EU/EP.

D – REMISE D'OUVRAGES

L'association syndicale de propriétaires et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par l'association syndicale de propriétaires représentée par monsieur Bernard PROUDHOM est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à , le

Fait à Albi, le

Pour l'association syndicale des propriétaires

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Monsieur PROUDHOM Bernard

Le vice- président délégué à l'assainissement
Pierre DOAT